

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 décembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4709)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 626

présenté par

M. Chenu, M. Bilde, Mme Houplain, Mme Le Pen, M. Meizonnet et Mme Pujol

ARTICLE 20**ÉTAT B****Mission « Santé »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	200 000 000	0
Protection maladie	0	200 000 000
TOTAUX	200 000 000	200 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Transférer 200 000 000 d'euros de l'action 02 "Aide médicale de l'État" du programme 183 "Protection maladie", vers l'action 16 "Veille et sécurité sanitaire" du programme 204 "Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins".

Amendement d'appel. En effet, l'Aide médicale de l'État est une action qui conduit à créer un appel d'air pour une immigration incontrôlée et illégale. Nos concitoyens ne bénéficient pas tous d'une offre de soins suffisante sur l'ensemble du territoire, et des pathologies comme la maladie de Lyme

manquent encore de moyens afin de lutter contre et de développer l'accompagnement des malades. Cette pathologie divise la communauté scientifique et explique le besoin de crédits supplémentaires pour accentuer la recherche sur celle-ci. En 2019, il est estimé par Santé Publique France que 50 000 personnes sont atteintes de la borréliose de Lyme. Il est urgent d'augmenter les moyens de la recherche pour faire évoluer les connaissances sur cette maladie et pouvoir répondre aux patients et aux associations.